

Discours donné par Le Médiateur pour les droits de l'Homme de la République de Slovénie, M. Peter Svetina, lors de la réception célébrant le 10ème anniversaire du Haut Commissaire à la protection des droits et libertés et à la médiation de Monaco, le 23 janvier 2024 – le rôle du Médiateur, ses défis et ses responsabilités

Votre Altesse Sérénissime, le Prince Albert II
Chère et estimée Commissaire aux droits de l'Homme, Mme Marina Ceysac
Vos excellences et chers autres invités d'honneur,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand privilège et un honneur de m'exprimer devant cette honorable assemblée à l'occasion du 10^e anniversaire du Haut Commissariat à la protection des droits et libertés et à la médiation, sous le patronage de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco. C'est un privilège d'être invité à prendre la parole lors de cette occasion spéciale.

En premier lieu, je voudrais présenter mes sincères félicitations à Madame la Commissaire Marina Ceysac, à ses prédécesseurs ainsi qu'à toute son équipe pour ce jalon remarquable. Une décennie d'engagement sans faille, de dévouement et de service exemplaire consacrés à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales force réellement l'admiration. Vous avez nul doute marqué les cœurs et les esprits d'un grand nombre.

Par ailleurs, je souhaiterais saluer votre vision dans l'organisation d'un tel événement qui non seulement se penche sur les accomplissements passés, mais pose également les bases fortes d'un futur prometteur. C'est par le biais d'initiatives telles que celle-ci que nous pouvons œuvrer collectivement pour une communauté mondiale plus lumineuse et plus harmonieuse, et encourager la compréhension et la coopération entre les nations.

Je suis convaincu que nous sommes tous d'accord pour dire qu'en tant que médiateurs, nous devons faire face à de nombreux défis dans un monde en mutation constante. Des questions telles que les avancées technologiques, les préoccupations environnementales et les changements économiques constituent des obstacles uniques à la protection des droits et des libertés. La pandémie de la Covid et les guerres partout dans le monde, ainsi que les autres conflits et la crise climatique ajoutent à la complexité. Pendant que nous célébrons cette étape importante réalisée par le Haut Commissaire, je suis sûr que nous reconnaitrons également que les défis dépassent les frontières et exigent une coopération et une solidarité internationale.

Notre responsabilité va au-delà de la prise en compte des réclamations individuelles. Nous devons promouvoir des changements systémiques afin d'empêcher de futures injustices. Mobiliser les groupes vulnérables et affronter les préjugés et les discriminations est essentiel pour favoriser une société inclusive.

En tant que gardiens et porte-parole des administrés, nous garantissons la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. Notre travail est guidé par des principes d'intégrité et d'objectivité, et vise à protéger les droits fondamentaux ainsi qu'à renforcer la confiance du public envers les institutions. Et ce n'est qu'ensemble que nous pouvons reconstruire un monde où les droits de chacun sont protégés, quelles que soient leur origine ou leur croyance, et où personne n'est laissé pour compte.

Hélas, avec mes collègues de l'IOI [International Ombudsman Institute], de l'AOM [Association des Ombudsmans de la Méditerranée], de l'ENNHRI [European Network of National Human Rights Institutions], et avec d'autres institutions internationales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, nous constatons que la confiance envers les institutions s'affaiblit. Il en va de même pour l'État de droit et ses éléments constitutifs : la légalité, la démocratie et la protection des droits de l'Homme. Et comme le respect de l'État de droit est étroitement lié au respect des droits de l'Homme, le rôle des institutions de médiation est extrêmement important. Bien que nous n'opérons pas tous dans le même contexte géopolitique et que nous n'ayons pas à affronter des défis totalement comparables, nous sommes toujours liés par les mêmes valeurs. Notre lien invisible est l'humanité, la noblesse d'âme, la compassion, la générosité et l'altruisme. Nous sommes liés par notre préoccupation pour la dignité de nos semblables qui, en raison de circonstances variées, voient leurs droits piétinés.

Lorsque je pense à notre travail, je ne peux imaginer comment nous pouvons espérer conserver la confiance de ceux qui se tournent vers nous pour résoudre leurs problèmes, si nous ne mettons pas l'éthique et la morale sur un piédestal. Si nous n'agissons pas avec un haut degré d'intégrité et de professionnalisme. Les personnes qui demandent notre aide déplorent fréquemment que les institutions s'éloignent de l'individu. Je reconnais que cet individu se retrouve souvent perdu dans un océan de formulaires, de décisions et d'ordres – pour ne devenir qu'un numéro. En outre, la législation est souvent compliquée, obscure et change fréquemment. Tant et si bien qu'en cherchant des réponses et des solutions, les gens ne s'y retrouvent plus. Le problème de beaucoup réside également dans l'accessibilité en ligne, car certains d'entre nous ne disposent pas des moyens ou de la connaissance nécessaire pour l'utiliser comme il se doit.

Je voudrais donc rappeler ici l'importance de l'obligation de divulgation, qui est étroitement liée au principe de bonne gouvernance – ou plutôt de bonne administration, et qui, dans le cadre européen, a été codifié dans l'article 41 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne comme le droit à une bonne administration.

Ce droit, ou plutôt ce principe, découle des systèmes juridiques nationaux en tant que principe administratif général, et pourtant, au niveau national, il est rarement inscrit dans les constitutions ou concrétisé dans la pratique. Un point intéressant est le fait qu'en Slovénie, mon pays d'origine, ce principe fait l'objet d'une protection spéciale dans la loi sur le médiateur pour les droits de l'Homme. Son article 3 dispose que dans son travail, le médiateur suit les dispositions de la constitution et des lois internationales concernant les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, et que dans ses interventions, il peut également se référer aux principes d'équité et de bonne administration. Il a pour objectif de fournir aux citoyens les services les plus efficaces et d'assurer la conduite des organismes administratifs en soutenant l'application des droits de l'Homme et le respect de l'intérêt général de la société. Mais malheureusement, le principe de bonne administration est celui qui a le plus fréquemment souffert de violations en Slovénie depuis plusieurs années.

C'est aussi la raison pour laquelle je pense qu'il est extrêmement important que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne élève ce droit au niveau de droit des citoyens. Une telle définition grave dans le marbre la compréhension de ce qu'est une bonne administration, ce qui est également pertinent pour l'application de la Charte au niveau national. Cela peut indirectement contribuer à la compréhension de ce droit au niveau national.

Il y a donc de nombreux défis à relever dans le domaine de la bonne administration. Le premier est de responsabiliser les fonctionnaires afin qu'ils assument la responsabilité individuelle de leurs actes dans la défense des droits des personnes. Ce n'est qu'avec la responsabilité individuelle et en gardant à l'esprit la personne dont nous décidons du destin que nous pouvons donner de la force à une société humanitaire, inclusive et qui n'oublie personne. Ce n'est que si chacun d'entre nous réalise que son attitude envers le travail et les individus a une influence notable sur la vie des personnes que nous pouvons améliorer les choses.

C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles, dans mon engagement au sein de l'espace international, je m'efforce de sensibiliser et d'éduquer le plus possible sur ce sujet, ainsi que sur les tâches et les compétences des médiateurs qui sont, dans certains pays plus que dans d'autres, comparables. C'est également pourquoi des événements tels que celui d'aujourd'hui ont une importance immense. Tout comme le renforcement du rôle des Institutions nationales de défense des droits de l'Homme et des institutions de médiation sont d'une importance primordiale – notamment leur indépendance financière et leur fonctionnement selon les Principes de Venise et de Paris. Car il est essentiel que nous disposions des mandats et des compétences adaptées pour prendre en considération les réclamations, pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme et pour superviser et recommander des mesures d'amélioration. Ce n'est que grâce à des institutions fortes et indépendantes que nous pourrions garantir que personne n'est privé de la protection appropriée de ses droits. Ensemble, nous sommes plus forts, et ce n'est que par la coopération que nous pouvons garantir que les institutions que nous, en tant que médiateurs, dirigeons, disposent des outils nécessaires pour assurer efficacement leur mission.

Mesdames et Messieurs,

Alors que nous commémorons cette étape importante dans l'engagement de Monaco pour la protection des droits et des libertés, nous devons prendre un moment pour, une fois encore, saluer la Haut Commissaire de Monaco et son équipe pour leurs efforts sans relâche et leurs

accomplissements remarquables. Leur travail est source d'inspiration pour les médiateurs du monde entier, en renforçant la notion qu'en restant unis, nous pouvons apporter des changements positifs et créer une société plus équitable et plus juste.

Cependant, notre responsabilité ne se limite pas au développement et à la prospérité dans nos pays respectifs ; elle inclut aussi de fournir une assistance et un soutien aux pays qui sont encore en développement et qui ont besoin de notre aide et de notre soutien. Notre travail au sein de l'AOM et de l'IOI nous permet de partager l'expérience, les bonnes pratiques et la connaissance nécessaires pour protéger efficacement les droits et les intérêts des individus. Ce n'est qu'à force de persévérance commune, de collaboration et de soutien mutuel que nous pourrions mettre en œuvre des changements positifs qui bénéficieront à l'ensemble de la société.

Ensemble, nous pouvons bâtir un monde qui chérit la justice, accueille la diversité et donne à chacun les moyens de s'épanouir. Je vous remercie encore pour cette opportunité qui m'a été donnée de vous faire part de mes réflexions en cette importante occasion, et j'adresse à la Haut Commissaire tous mes vœux de succès dans ses nobles entreprises.

Je vous remercie.